

Le Camping Blue Océan vous informe !

Pour la bonne information des Ondrais

Ci-joints les résultats des enquêtes de 2 journalistes indépendants de **Sud-Ouest** et **Ramdam**.

Il apparaît que les **conseillers municipaux ont voté la résiliation de la Concession du Camping Municipal sur la base d'informations mensongères**, fabriquées par l'avocat de la Mairie.

Autrement dit :

- Il est totalement faux que la redevance payée par le Camping est faible sur la base de ces comparaisons
- Il est faux que les 3 Maires précédents furent des imbéciles qui n'avaient pas su imposer une redevance plus élevée.

Votre Mairie est-elle gérée en toute transparence et dans l'intérêt général ?

Ramdam 644 - Article du 16 novembre 2022

"A Ondres, on cultive l'erreur"



[Voir en ligne](#)

ONDRES



Le contrat de délégation de service public concerne le premier employeur de la commune, à savoir son camping municipal.

ISABELLE LOUVERIE / « SUD OUEST »

Quid de la résiliation du contrat du camping par la mairie ?

Dans un contexte de tension entre la mairie et le dirigeant de la société gérant le camping municipal, l'application de la résiliation du contrat qui les lie est toujours en suspens

Julie L'Hostis
j.lhostis@sudouest.fr

Comme tous les dossiers brûlants que connaissent les communes, celui du camping Blue océan d'Ondres compte déjà beaucoup de pages à son classeur. Les dernières remontent à ce Conseil municipal du 7 juillet, à l'ordre du jour duquel se trouvait le vote pour « prononcer la résiliation pour motif d'intérêt général » du contrat de délégation de service public (DSP) confié depuis 1998 et initialement jusqu'en 2023 à la SARL Dauga frères, d'abord dirigée par Henri Dauga puis reprise par son frère Patrick, en 2017.

Elle a été adoptée avec 22 voix pour, une abstention et sans six conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote. « Nous estimions ne pas avoir assez d'éléments pour statuer sur un dossier aussi important. Nous souhaiterions que la médiation soit poussée plus loin afin de trouver une sortie la plus favorable possible pour Ondres », précise Mylène Larrieu, membre de l'opposition. Depuis, la maire, Éva Belin, a proposé une table ronde aux salariés en CDI (une quinzaine) à laquelle ils comptent répondre favorablement via l'association qu'ils ont créée. Elle a aussi pris un engagement : « Que soit inscrite la reprise des

QUEL MONTANT POUR LA REDEVANCE ?

Depuis 1998, et l'arrivée des Dauga au camping – qui ressemblait à « un champ de patates » comme le décrivent des employés de longue date – la redevance est contractuelle. Elle était de 39 075 euros en 2020 et 42 613 euros en 2021. Pour justifier le manque à gagner qu'elle subit et sa volonté de résilier, la majorité municipale a inscrit dans la délibération de juillet quatre redevances touchées ailleurs sur la côte. Après vérification sur le site indiqué comme source, les montants indiqués

de la résiliation au 1^{er} novembre, date à laquelle le concessionnaire, Patrick Dauga, n'était légalement plus le gestionnaire du camping. Or, personne n'était venu prendre le relais et depuis, la notification a été attaquée en justice.

Difficultés financières

Au commencement des différends, il y a le Covid et ce vote de prolongement de deux ans de la DSP par l'ancienne majorité pour assurer le soutien au camping et à la SARL Dauga. Cette dernière avait envoyé un courrier dès avril 2020 pour faire part de ses difficultés financières dues à la crise. Pensant passer

(autour de 400 000 euros) ne représentent pas les redevances, mais bien les résultats nets de chaque camping, c'est-à-dire leur bénéfice. De plus, le camping de Seignosse n'a pas le même contrat que celui d'Ondres et celui de Linxe n'est plus municipal depuis quelques années. Contacté, le maire d'une des communes a indiqué une redevance trois fois et demi inférieure à celle donnée par la majorité ondraise. « Ce sont les bons chiffres », insiste pourtant Éva Belin.

exploitation soit suffisant pour rembourser », se souvient-il.

Éva Belin affirme aujourd'hui : « J'étais élue d'opposition, je n'ai été associée à aucune discussion concernant le prolonge-

« J'étais élue d'opposition, je n'ai été associée à aucune discussion concernant le prolongement de ce contrat »

ment de ce contrat. » Pourtant,

daît surtout après la clause de revoyure prévue par l'avenant au contrat afin de « revoir les modalités de calculs de la redevance », après les saisons finalement très positives du camping en 2020 et 2021.

Dialogue impossible ?

Les trois réunions du printemps 2021 entre Patrick Dauga, l'avocat de la mairie, Éva Belin et le directeur général des services n'ont ensuite rien donné. Puis le ton est monté et les échanges ne se sont plus faits que par courriers recommandés. Le montant d'une redevance a finalement été proposé par la commune – que l'on ne trouve pas mentionnée dans la délibération de juillet, mais qui était, d'après Éva Belin, entre 300 000 et 350 000 euros – avec une date butoir de signature au 28 juin 2021. Patrick Dauga avait alors directement et à plusieurs reprises contacté la maire, sans succès à part par le biais de l'avocat de la commune. Même la médiation demandée par la partie Dauga et relayée par le tribunal administratif de Pau, en mars 2022, n'a pas reçu de réponse de la mairie.

Aujourd'hui, les discussions entre le camping, premier employeur d'une commune de 5 500 habitants et sa mairie, située à 3,1 km et six minutes de

CDI sur site dans le contrat du potentiel repreneur, sauf pour le directeur et le sous-directeur. »

Ce vote de juillet 2022 a quand même rappelé des souvenirs aux élus à qui l'on avait déjà demandé de statuer sur cette résiliation en octobre 2021, avec la nuance de la « permettre » et non de la « prononcer ». Adoptée, cette délibération avait malgré tout entraîné la notification

une saison normale en 2020, Patrick Dauga avait largement investi en 2019 (510 000 euros de travaux divers ainsi qu'un crédit-bail de 900 000 euros pour 40 nouveaux mobile homes). « Les banques ne me suivaient qu'à deux conditions : donner ma caution personnelle pour un prêt de 500 000 euros et obtenir une prolongation de la DSP de deux ans, afin que le temps d'ex-

dans un message date du 1^{er} mai 2020, elle remercie les participants d'une réunion de présentation et se satisfait d'avoir fait la connaissance de Patrick Dauga. Au moment d'acter le prolongement, elle votera contre, indiquant n'être favorable qu'à une prolongation d'un an. Contrainte de faire avec ces deux années supplémentaires une fois élue, la nouvelle majorité atten-

trajet, semblent dans l'impasse. Patrick Dauga propose une redvance de 200 000 euros avec des concessions sur l'accueil de l'école de surf et le logement des MNS. Si la résiliation devient définitive et qu'elle est notifiée au concessionnaire, celui-ci pourrait se retourner contre la mairie et demander le remboursement du manque à gagner lié au contrat cassé, soit des millions.

Voir en ligne

Cet email a été envoyé à @, [cliquez ici](#) pour vous désinscrire